



Thèses Inria-Inserm "Santé Numérique"

Appel à propositions - Année 2024

Inria et l'Inserm ont initié depuis 2016 un programme de financement de thèses coencadrées. Pour l'année 2024, quatre financements de thèse seront alloués (en fonction de la qualité des dossiers).

1. Cadrage des thèmes de recherche

Les sujets de thèse devront aborder une question scientifique relevant de la **Santé Numérique** et viseront à initier une nouvelle collaboration voir à renforcer une collaboration existante. Ils devront impérativement présenter un caractère pluridisciplinaire, intégrant à la fois une dimension informatique ou de mathématique appliquée (modélisation, simulation, analyse statistique, ...) portée par le partenaire Inria et une question biomédicale identifiée, portée par le partenaire Inserm.

Nous cherchons à financer des projets originaux en rupture avec les activités de chacun des deux partenaires pris isolément, grâce à une forte intégration des apports méthodologiques du partenaire Inria et des apports biomédicaux du partenaire Inserm.

Cette année, l'appel est ouvert aux sujets innovants préférentiellement non couverts par les actuels projets du PEPR Santé Numérique (https://pepr-santenum.fr/) ou par les autres actions majeures de la Stratégie Nationale d'Accélération en Santé Numérique - SASN mises en place dans le cadre du Plan d'investissements France 2030.

2. Caractéristiques principales du contrat de thèse

Les lauréats et lauréates du programme bénéficieront d'un contrat doctoral de trois (3) ans auprès de l'un des deux organismes, et percevront la rémunération en vigueur dans celui-ci. Le doctorant ou la doctorante sera affecté-e à une structure de recherche Inserm et/ou Inria et devra être co-encadré-e par un binôme Inserm/Inria, dont au moins un membre est titulaire de l'HDR. Le doctorant ou la doctorante s'inscrira dans l'école doctorale la plus pertinente compte tenu du sujet de thèse. Chaque thèse sera suivie par un comité qui se réunira une fois par an.

3. Dossiers de candidature

Les projets devront être rédigés et soumis par le binôme d'encadrement Inserm/Inria ayant construit ensemble le projet, compétent dans les disciplines impliquées et prêts à coencadrer activement le doctorant ou la doctorante.

Le dossier (8 pages maximum, hors lettres de recommandation) devra comprendre les rubriques indiquées dans le formulaire joint en annexe.

4. Procédure de sélection des dossiers avec

Les dossiers de candidature sont à envoyer sous la forme d'un fichier pdf unique, le 13 mai 2024 au plus tard à :

contact-theses-inserm-inria@inria.fr

La sélection des candidats et candidates sera réalisée sur la base des dossiers par un comité de sélection *ad hoc* associant des membres de l'Inserm et d'Inria. Le classement final pourra inclure une liste complémentaire.

Annexe: formulaire de candidature